

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 542

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 135 de M. Breton

ARTICLE 2 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« morales »

le mot :

« psychologiques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un avortement peut laisser des traces psychologiques. Il convient de le mentionner ici.